



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 17 juin 2014

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 18

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un Championnat de France de nage en eau vive, le samedi 20 juin 2015 sur le littoral de la commune de Lège-Cap Ferret, **la circulation de tout navire et engin nautique est interdite de 18 h30 à 20 h30 dans les zones de corps-morts et la bande littorale de 300 mètres** comprises entre les limites nord et sud définies par les parallèles suivants :

- au nord : 44° 44,67' N (Cercle de voile de Claouey)
- au sud : 44° 41,17' N (Villa algérienne)

Une représentation cartographique de cette zone est annexée au présent avis (*référence : arrêté n°2015/50 du préfet maritime du 17 juin 2015*).

Toutefois, les navires souhaitant rejoindre leur corps-mort dans cette zone pourront le faire, **uniquement après le passage du navire « suiveur »** fermant le cortège des nageurs au gré de son déplacement vers le nord. Ce navire à moteur, de 6,5 mètres de long, de couleur de coque marron, arborera de façon visible une imposante bouée de régates jaunes sur son avant.

L'Administrateur des Affaires Maritimes

Michel ARDOHAIN

Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages

